

« LE CIR A PERMIS À BEAUCOUP D'ENTREPRISES INNOVANTES DE POUVOIR SE CONCENTRER SUR LEURS EFFORTS DE R&D MALGRÉ LA CRISE ÉCONOMIQUE »

TROIS QUESTIONS À THOMAS GROSS, DIRECTEUR ASSOCIÉ DE SOGEDEV, SOCIÉTÉ DE CONSEIL SPÉCIALISÉE DANS LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION



© DR.

Thomas Gross, directeur associé de Sogedev, société de conseil spécialisée dans le financement de l'innovation.

Les Petites Affiches — Le rapport de la Cour des comptes s'avère assez critique. Anticipez-vous une telle sévérité ?

Thomas Gross — Effectivement, ce rapport de la Cour des comptes sur le CIR pointe du doigt le coût élevé du CIR et approfondit les constats et recommandations déjà présentés dans de récents rapports publics pour mieux maîtriser le dispositif et alléger son utilisation auprès des bénéficiaires. En revanche, c'est le premier rapport qui met véritablement en lumière le nombre accru des vérifications sur les entreprises du secteur informatique qui sont particulièrement touchées par les redressements, parfois à tort (3 M € de CIR rappelés en 2010 contre 18 M € en 2012). Même si le rapport émet des réserves sur son efficacité, il faut souligner que le CIR a permis à beaucoup d'entreprises innovantes de pouvoir se concentrer sur leurs efforts de R&D malgré la crise économique.

LPA — Parmi les dix-sept mesures envisagées, quelles sont celles que vous reprenez particulièrement ?

TG — Parmi ces recommandations, l'augmentation du nombre d'experts du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) semble être l'une des pistes d'amélioration les plus intéressantes pour les entreprises. En ce sens, la collaboration entre l'administration fiscale et les experts du ministère de la Recherche est très importante pour assurer une bonne appréciation de l'éligibilité d'un projet et éviter que l'entreprise ne soit contrôlée, voire redressée à tort. Par ailleurs, la dématérialisation et l'harmonisation des pièces justificatives ainsi que la simplification de l'assiette et de la méthode de calcul du CIR, préconisées par la Cour des comptes permettraient de rendre ce dispositif encore plus accessible et d'accélérer les échanges avec l'Administration.

LPA — Identifiez-vous d'autres pistes de réforme ?

TG — De manière à mieux encadrer les vérifications sur le CIR, il serait judicieux de communiquer davantage auprès des entreprises qui s'appêtent à déclarer du CIR, et le plus en amont possible, sur la nécessité de préparer toutes les pièces justificatives à présenter en cas de contrôle : collecter des informations relatives aux travaux de R&D (feuilles de temps, CV, documentation comptable, etc.) afin d'avoir en sa possession tous les éléments nécessaires au moment du contrôle et ainsi ne pas perdre de temps et éviter toute remise en cause éventuelle. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué, il serait nécessaire que le MESR recrute et forme plus d'experts, experts que les entreprises pourraient elles-mêmes solliciter pour expertiser leur dossier technique, ce qui n'est pas une obligation actuellement.

Propos recueillis par FP